

Délibération n° 032

Objet : Approbation du Budget Supplémentaire 2002 du Syndicat mixte

Le président rappelle au Comité les résultats des comptes administratif et de gestion 2001, arrêtés lors de la réunion du 23 mars dernier

<i>Section d'investissement</i>	<i>excédent</i>	<i>4.041,96 €</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>excédent</i>	<i>151.966,71 €</i>

Après correction, résultant du passage à l'euro, en raison des écarts de conversion issus des comptes auxiliaires du comptable, les montants à reprendre au BS 2002 sont les suivants :

<i>Excédent d'investissement</i>	<i>4.041,99 €</i>
<i>Excédent de fonctionnement</i>	<i>151.966,71 €</i>

Affectation du résultat de fonctionnement 2001

Le Comité décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2001 en report à nouveau en section de fonctionnement 2002.

Reprise au BS 2002

<i>Excédent d'investissement</i>	<i>ligne 001 (recette) excédent d'inv. reporté</i>	<i>4.041,99 €</i>
<i>Excédent de fonctionnement</i>	<i>ligne 002 (recette) excédent de fonct. reporté</i>	<i>151.966,71 €</i>

*Le Comité syndical
sur proposition du président*

après en avoir délibéré,

arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2002 du Syndicat mixte tel que figurant au document budgétaire ci-joint, aux sommes suivantes :

I – EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES Chapitres

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>87 048,90 €</i>
<i>012 Charges de personnel</i>	<i>8 000,00 €</i>
<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	<i>56 000,00 €</i>
<i>68 Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	<i>917,81 €</i>

<i>TOTAL</i>	<i>151 966,71 €</i>
--------------	---------------------

RECETTES

Chapitres

002 Résultat reporté 151 966,71 €

TOTAL 151 966,71 €

II – EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitres

21 Immobilisations corporelles 4 959,80 €

TOTAL 4 959,80 €

RECETTES

Chapitres

001 Résultat d'investissement reporté 4 041,99 €

28 Amortissement des immobilisations 917,81 €

TOTAL 4 959,80 €

*Adopté par le Comité syndical
en date du 28 octobre 2002*